

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 17 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le dix sept septembre, à 21 heures, les conseillers municipaux, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de **M. Pierre AYLAGAS**, Député Maire.

PRESENTS :

MM. AYLAGAS. CASANOVAS. DONNET. ESCLOPÉ. GAUTIER. MADERN. PARRA. PILLON. RIEU. SÉVERAC.

Mmes. ARSANT. DE CAPELE. DIAZ-GONZALEZ. FAVIER-AMBROSINI. FLOUTTARD. FUENTES. PARRA-JOLY. PENICAUD. PUJADAS-ROCA.. REIMERINGER. ROQUE. SAIGNOL.

EXCUSES : M. BOISVERT donne procuration à M. AYLAGAS.
M. CORNIQUET donne procuration à Mme PENICAUD.
M. BEY donne procuration à Mme PUJADAS-ROCA.
M. DUCASSY donne procuration à M. PARRA.
M. RIUS donne procuration à Mme DE CAPELE.
Mme BODINIER donne procuration à Mme SAIGNOL.
Mme MORESCHI donne procuration à Mme PARRA-JOLY.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme DIAZ-GONZALEZ.

* * *

Objet : ACCUEIL DES REFUGIES

Le Conseil Municipal déclare que la commune s'engage dans une démarche « ville solidaire » pour participer à hauteur de ses moyens à l'accueil des populations réfugiées.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 2 voix contre (Mme De Capele, M Rius),

Mandate Monsieur le Maire pour :

- mobiliser les services techniques pour identifier les possibilités d'accueil sur le territoire de la commune d'Argelès-sur-Mer ;
- signer tout document permettant de bâtir des conventions avec des associations ou des organismes qui s'occupent de l'accueil des réfugiés sur le territoire national ;
- faire appel à toutes subventions et tous financements prévus par la loi pour d'éventuelles mises aux normes et d'éventuelles rénovations de bâtiments ;
- communiquer à la Préfète le nombre de places disponibles pour accueillir les réfugiés qui arrivent sur le territoire français.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS

